



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intercommunale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 septembre 2022

- I. Ouverture de la séance
- II. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- III. Adoption de l'ordre du jour
- IV. Période de questions
- V. Mandat pour modification à la conduite d'évacuation des lixiviats et d'aménagement d'un mur de soutènement pour la protection de la station de pompage SP3
- VI. Période de questions
- VII. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Mercredi, le 7 septembre 2022

Séance extraordinaire

Endroit : Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents : Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kevin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de ladite Régie et Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Était également présente : Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Bernard Bigras-Denis suite à l'avis de convocation préalable du 6 septembre 2022.

II- CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et secrétaire-trésorier déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

1-09-22

Il est

Proposé par monsieur Stephen Matthews

Appuyé par monsieur Denis Lavigne

Et résolu

QUE la séance soit ajournée pour des raisons extraordinaires.

- adopté à l'unanimité

LEVÉE DE LA SÉANCE

2-09-22

Il est

Proposé par monsieur Kevin Maurice

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Bernard Bigras-Denis
Président